

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1856

12 août 2011

SOMMAIRE

Abacchus Invest S.A.	89057	Julius Baer Multiopportunities	89051
AÇOMONTA armatures pour béton	89064	KA Office S.à r.l.	89045
Altadis Luxembourg S.A.	89044	Loyalty Partner Holdings S.A.	89078
Amonix International Holdings S.à r.l.	89047	MGP Dean S.à r.l.	89056
Arpeggio Investment Corporation S.A. ..	89043	MGP Harbour Exchange II S.à r.l.	89060
Baring Russia Fund	89044	MGP Mahuta S.à r.l.	89064
B.O.A. Constructor S.A.	89069	MGP Quantum S.à r.l.	89065
Brasserie Um Niklosbiereg Sàrl	89051	MGP Roundabout S.à r.l.	89065
Charme Investments S.C.A.	89046	Milesa S.à r.l.	89074
Chemgas Barging S.à r.l.	89068	Novorossiysk Port Capital S.A.	89055
Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.	89045	Oddo Services Luxembourg S.A.	89085
Condor Trading S.A.	89050	Omega Pharma Luxembourg S.à r.l.	89068
Construction Investments S.à r.l.	89081	OVIVO Luxembourg S.à r.l.	89075
Crèche An der Kléck Sàrl	89053	PFMR Immo Invest S. à r.l.	89060
Darquin Investissement S.A.	89083	Pharmacos S.A.	89042
Duet Trust and Fiduciary Services S.A. ..	89061	Pomeas S.A.	89072
Endurance Finance S.à r.l.	89058	Real Impact	89072
Endurance Residential Finance S.à r.l.	89062	Reposting Services S.A.	89077
Endurance Residential Rostock S.à r.l.	89066	Richemont International Holding S.A.	89066
EP Group S.A.	89070	Sailing East S.A.	89053
Europa Iron S.à r.l.	89050	Serimnir S.A.	89083
European Retail Income Venture S.C.A.	89061	Signina Capital	89080
Free Lands S.A.	89088	S.S.I. S.A.	89057
German Retail Fundco S.à r.l.	89088	Stock Bail	89049
Helsia S.A.	89064	The Pelican S.A. SPF	89061
IBHF S.A.	89050	Transferon License & Finance S.A.H.	89046
Inventum S.A.	89056	UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H.	89044
Jack (Cologne 20) S. à.r.l.	89045	Univest III	89088
Jack (Cologne 21) S. à.r.l.	89055	Voyages Albatros	89077

Pharmacos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PHARMACOS S.A.» (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.153, constituée suivant un acte notarié en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895, le 18 octobre 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornelia METTLEN employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR).

2.- Emission de douze mille quatre cents (12.400) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts.

5.- Renouvellement pour une période de 5 ans de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,

EUR) par l'émission de douze mille quatre cents (12.400) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire actuel renonçant à son droit de souscription préférentiel, les douze mille quatre cents (12.400) nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par «FOREVER INVESTMENT TRUST», ayant son siège social au Level 4, 12-26 Swanson Street, Auckland, Nouvelle Zélande, agissant via son trustee Zetland Fiduciaries (New Zealand) Limited,

ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 juin 2011, ci-annexée.

Les douze mille quatre cents (12.400) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total de cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que le terme de 5 ans pour pouvoir procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé fixé lors de la constitution est échu. En conséquence, elle décide de maintenir le capital autorisé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et d'autoriser le conseil d'autorisation à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une nouvelle période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En conséquence, l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. (Alinéa 3). «Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2011. Relation: EAC/2011/8110. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011085588/97.

(110096333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Arpeggio Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.695.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 mai 2011

La démission de Deloitte S.A., en tant que réviseur d'entreprise de la société a été acceptée avec effet immédiat.

La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., enregistré au RCS sous le numéro B 65.477, ayant siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommé réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Services (Luxembourg) SA
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2011084871/16.

(110093649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

—
Suite aux résolutions des actionnaires de la société Altadis Luxembourg S.A. en date du 17 janvier 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission d'administrateur et d'administrateur délégué suivant à compter du 23 juillet 2010:

Monsieur Jean-Pierre Lamothe, demeurant à 17, rue des deux Frères, F-78150 Le Chesnay, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Joannus Antonius Jozef Canta, administrateur

- Monsieur Paul John Leggat, administrateur

- Monsieur Wolbert Hinrik Kamphuijs, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altadis Luxembourg S.A.
Wolbert Hinrik Kamphuijs
Administrateur

Référence de publication: 2011084872/20.

(110094101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Real Estate Luxembourg Holdings S.A.H.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Peter Sasse / Benjamin Wacker
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011086002/13.

(110096186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Baring Russia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 57.763.

—
EXTRAIT

1. Le Conseil d'Administration de Baring Russia Fund (la "Société") a pris acte de la démission de Monsieur John Maitland de son poste d'Administrateur de la Société en date du 27 mai 2011.

2. Les Administrateurs de Baring Russia Fund ont désigné Madame Inès Haag, demeurant professionnellement Ulmenstrasse 37-39, 60325 Francfort (Allemagne), au poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 27 mai 2011. Madame Inès Haag terminera le mandat de Monsieur John Maitland. Son élection sera définitive lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le compte de BARING RUSSIA FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011084876/20.

(110094296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 juin 2011

En date du 9 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer KPMG Sàrl, domiciliée 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Strassen, le 16 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

S. Harmel

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011084881/16.

(110094531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 328.169,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KA Office S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086232/13.

(110097274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Jack (Cologne 20) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.140.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour Jack (Cologne 20) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084904/24.

(110094476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 avril 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Les mandats de Messieurs Bernard Trempont et Monsieur Camille Paulus en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société ont été renouvelés et expireront à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2011.

2. Monsieur Géry de Meeüs, demeurant au 13, Urenerweeg, L-9991 Weiswampach, a été nommé en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2011.

3. Le mandat de Monsieur Hanspeter Krämer, avec adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011084883/22.

(110094505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Transferon License & Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.905.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Transférer License & Finance S.A.H.

Référence de publication: 2011089381/32.

(110100606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Amonix International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 795.587,55.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 160.012.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Amonix, Inc., a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1709 Apollo Court, Seal Beach, California 90740, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4390339,

here represented by Mr. Guillaume Debauve, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on May 18, 2011.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Amonix International Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160012, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 18, 2011, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred ninety-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars and fifty-five cents (USD 195.587,55) represented by nineteen million five hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty five (19.558.755) shares, all with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of six hundred thousand United States Dollars (USD 600.000,00) to raise it from its present amount of one hundred ninety-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars and fifty-five cents (USD 195.587,55) to seven hundred ninety-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars and fifty-five cents (USD 795.587,55) by the creation and issuance of sixty million (60.000.000) shares all with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each (the New Shares) and all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Amonix, Inc., prenamed, declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay them up at nominal value by contribution in kind consisting in the contribution by Amonix, Inc., prenamed, to the Company, of seven hundred fifty thousand (750.000) shares, with a nominal value of one Singapore Dollar (SGD 1,00) each, representing seventy-five percent (75%) of the share capital of Amonix International PTE. LTD., a limited private company established and existing under the laws of Singapore, with registered office at 80, Raffles Place, #25-01, UOB Plaza, Singapore (048624) and registered with the accounting and corporate regulatory authority of Singapore under number 201025287H, and valued at six hundred thousand United States Dollars (USD 600.000,00).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of Amonix, Inc., prenamed, dated March 2011, and certified on May 12, 2011;
- a contribution declaration of Amonix, Inc., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed shares;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Amonix, Inc., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from May 19, 2011, without qualification;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at seven hundred ninety-five thousand five hundred eighty-seven United States Dollars and fifty-five cents (USD 795.587,55) represented by seventy-nine million five hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty-five (79.558.755) shares with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0,01) each.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Amonix, Inc., une société établie en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1709 Apollo Court, Seal Beach, California 90740, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4390339,

ici représentée par M. Guillaume Debaue, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Amonix International Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160012, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 18 février 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept Dollars Américains et cinquante-cinq cents (USD 195.587,55) divisé en dix-neuf millions cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (19.558.755) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent mille Dollars Américains (USD 600.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept Dollars Américains et cinquante-cinq cents (USD 195.587,55) à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept Dollars Américains et cinquante-cinq cents (USD 795.587,55) par la création et l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (Les Nouvelles Parts) et bénéficiant toutes des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Amonix, Inc., précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en l'apport par Amonix, Inc., précitée, à la Société, de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Singapourien (SGD 1,00) chacune, représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social d'Amonix International PTE. LTD., une société à responsabilité limitée de droit singapourien, ayant son siège social au 80, Raffles Place, #25-01, UOB Plaza, Singapour (048624) et enregistrée auprès de l'autorité de régulation des comptes et des sociétés de Singapour sous le numéro 201025287H, et évaluées à six cent mille Dollars Américains (USD 600.000,00).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan d'Amonix, Inc., précitée, de mars 2011, et certifié au 12 mai 2011;
- une déclaration d'apport d'Amonix, Inc., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des parts sociales apportées;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Amonix, Inc., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 19 mai 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quatre-vingt-sept Dollars Américains et cinquante-cinq cents (USD 795.587,55) représenté par soixante-dix-neuf millions cinq cent cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (79.558.755) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Debaube, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6796. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081180/139.

(110090803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Stock Bail, Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 89.728.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 novembre 2010

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame DE FUSCO-ARIZZI Maria Pia au poste d'administrateur.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Pascal HENNUY du 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de le nommer au poste d'administrateur délégué et de renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur François DIFFERDANGE du 6 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER du 10A, rue Dicks L1417-Luxembourg au 40, rue des Anémones L-1129 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur RICHARDSON Kévin au poste de commissaire aux comptes et décide de le remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090004/23.

(110101350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Europa Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.367.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 7 juin 2011

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue en date du 7 juin 2011, il a été décidé de:

1) réélire Monsieur Eric Biren, Monsieur Vincent Goy, Madame Zivana Krusic tous les trois demeurant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Monsieur Peter Cluff demeurant professionnellement au 136, Sloane Street, GB - SW1X 9AX, Londres, en leur qualité de gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; et

2) réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprise de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2011090133/23.

(110100538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 juin 2011

Après discussion, plus personne ne demandant la parole, les administrateurs de la Société ont à l'unanimité décidé:

De coopter Madame An SCHOON, née le 19 janvier 1962, à Alost, Belgique, demeurant à 58, rue de la Gare, L-8325 Capellen, comme administrateur de la Société en remplacement de la société FLANDERS FOUNDATION, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir. Cette cooptation devra être ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011084885/16.

(110094449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

IBHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.289.

—
Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 30/09/2010 sous la référence L1001 48265 05

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 mai 2011 qu'il convient de corriger le code postal du siège social de la société.

L'adresse correcte du siège social est donc:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011084901/15.

(110094442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 20. April 2011:

"Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre wählt die Herren

Hermann BEYTHAN, 35, Avenue J. F. Kennedy, L- 1855 Luxemburg,

Andrew HANGES, 12, St. James's Place, GB-SW1A 1NX London,

Martin JUFER, Hohlstraße 602, CH - 8010 Zürich,

Thomas VAN DITZHUIJZEN, Hohlstraße 602, CH - 8010 Zürich und

Thomas VON BALLMOOS, Hohlstraße 602, CH - 8010 Zürich

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012."

Für Julius Baer Multiopportunities

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2011090392/23.

(110101508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Brasserie Um Niklosbiërg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9423 Vianden, 1, Mont Saint Nicolas.

R.C.S. Luxembourg B 161.467.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Ginette SCHOLTES, commerçante, née à Luxembourg le 9 juillet 1963 (matricule 1963 07 09 183), épouse de Monsieur Marcel GLESENER, demeurant à L-9423 Vianden, 1, Mont St Nicolas;

2) Monsieur Roland GLESENER, technicien en hôtellerie et en touristique, né à Ettelbruck le 22 septembre 1988 (matricule 1988 09 22 257), célibataire, demeurant à L-9423 Vianden, 1, Mont St Nicolas.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «BRASSERIE UM NIKLOSBIERG SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Vianden; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, l'exploitation d'un terrain de camping, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante (125 €) euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Ginette SCHOLTES	50 parts sociales
Monsieur Roland GLESENER	<u>50 parts sociales</u>
Total:	100 parts sociales

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9423 Vianden, 1 Mont St Nicolas.
2. Est nommé gérante administrative de la société, Madame Ginette SCHOLTES, préqualifiée.
3. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Roland GLESENER, préqualifié.
4. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
5. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Scholtes, Glesener, Probst.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2011. Relation: DIE/2011/5528. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083663/82.

(110093716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Sailing East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.768.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2011

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Gianluca Ghini, avocat, demeurant au 10 Piazza Tini, 47891 Dogana (San Marino), administrateur et président;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire MEVEA Luxembourg Sàrl, 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011089987/26.

(110101386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Crèche An der Kléck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 161.471.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Madame Elisabeth SIMOES, employée privée, née à Tours (France) le 7 mai 1974 (matr. 1974 05 07 101), demeurant à L-9440 Vianden, 35, rue Edouard Wolff;
- 2) Monsieur César Manuel FERREIRA BORGES, employé privé, né à Mortagua (Portugal) le 4 juin 1981 (matr. 1981 06 04 010), demeurant à L-9146 Erpeldange, 11, rue du Château.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Crèche An der Kléck SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Diekirch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants de 0 à 4 ans, au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution de la loi du 8 septembre 1998, réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

D'une manière générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,00 €), divisé en cent (100) parts sociales de trois cents euros (300 €) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 9. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de pluralité des associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé ou aux associés au prorata de sa ou de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. Elisabeth SIMOES, préqualifiée	75 parts
2. César Manuel FERREIRA BORGES, préqualifié	<u>25 parts</u>
TOTAL	100 parts

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrit ci-dessus et libérées entièrement par les souscripteurs prédis moyennant un versement en numéraire de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,00 €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est fixé à L-9220 Diekirch, 56, rue Clairefontaine;
 - Le nombre des gérants est fixé à deux (2);
 - Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Elien Pierre MEIGNANT, éducateur gradué, né à Messancy (Belgique) le 13 mars 1981, demeurant à B-4039 Angleur, 58, rue Triolet;
 - Est nommé gérante administrative de la société, Madame Elisabeth SIMOES, préqualifiée;
 - La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
 - Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Simoes, Ferreira Borges, Probst.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2011. Relation: DIE/2011/5257. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011083681/92.

(110094210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2011:

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011084926/16.

(110094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Jack (Cologne 21) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.139.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti

- Alexis Gisselbrecht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour Jack (Cologne 21) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084905/24.

(110094471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011086222/17.

(110097016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.448.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

Extrait des résolutions des associés du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald

- Delloula Aouinti

- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Dean S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084916/24.

(110094464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Abacchus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.279.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2011

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de
- Monsieur Edmond MULLER, Administrateur de Société, demeurant professionnellement au 17, route de Kaller, L-8378 Kleinbettingen

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

ABACCHUS INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011090562/23.

(110103025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

S.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.978.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le sept juin.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Claudio BANO, entrepreneur, demeurant Via Marcello n. 34, CAMPODARSEGO (Italie),

ci-après désigné: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Campodarsego (Italie), le 3 mai 2011,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «S.S.I. S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146.978, a été constituée originellement sous les lois italiennes et dont le siège statutaire et administratif ainsi que le siège de direction effectif fut transféré à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), suivant acte notarié dressé en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1449 du 28 juillet 2009; les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son arrivée à Luxembourg.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cents (3.100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois mille cent (3.100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «S.S.I. S.A.» prédésignée et reconnaît expressément à cet effet qu'au bilan intérimaire de la Société arrêté au 29 avril 2011, figurent encore les créances et dettes plus amplement détaillées ci-après:

- 1) Des créances pour un montant total de EUR 308.686,02 dont détail ci-dessous:
- | | |
|---|----------------|
| - TVA luxembourgeoise en amont | EUR 3.558,21 |
| - Créances commerciale à encaisser (dont le détail restera ci-annexé) | EUR 154.081,30 |
| - Avances impôts et retenues italiennes | EUR 60.022,97 |
| - Avance à l'actionnaire | EUR 91.023,54 |
- 2) Des dettes pour un montant total de EUR 670.039,24 dont détail ci-après:
- | | |
|--|----------------|
| - Dettes fournisseurs (dont le détail restera ci-après annexé) | EUR 665.189,24 |
| - Dettes envers auditeurs | EUR 4.850,00 |

V.- Que le mandant, agissant encore en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et créances, notamment celles relatées ci-dessus et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

IX.- Que le mandant s'engage expressément à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du mandant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, le Notaire, instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7625. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011085613/61.

(110095811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Endurance Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 113.459.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "Endurance Real Estate Management Company S.A.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105344,

here represented by Mr David BENHAMOU, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE FINANCE S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 113459, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 16th of December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 697 of the 5st of April 2006,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 18th of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of the 20th of February 2008;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (First sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

Third resolution

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "Endurance Real Estate Management Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105344,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE FINANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113459, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 5 avril 2006,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 20 février 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26790. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083772/94.

(110094622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

PFMR Immo Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PFMR IMMO INVEST S.à.r.l.

Signature

Le Gérant unique

Référence de publication: 2011086322/14.

(11009460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

MGP Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Harbour Exchange II S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084917/25.

(110094498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011085842/12.

(110095806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2011

Révocation des administrateurs actuels:

- Mr Alexander SCHMID

- Mr Driss BENKIRANE

- Mr Neil ROSS

Nomination des nouveaux administrateurs

- Monsieur Alain SCHIBL

né le 8 janvier 1966 à Lausanne

demeurant à 16, Bolton Court, 216,222, Old Brompton Road, London SW50BZ

- Monsieur Emmanuel AÏM

né le 5 juin 1970 à Boulogne-Billancourt (F)

demeurant à 30 rue d'Astorg, F-75008 PARIS

- Monsieur Henry GABAY

né le 5 septembre 1967 à Genève (CH)

demeurant à 41, Lowendes Street, SW1X 9HX LONDON

Les mandats des administrateurs actuellement en fonction prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

Transfert du siège social

- L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011089522/29.

(110100337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

The Pelican S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.089.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011086416/14.

(110097203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Endurance Residential Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 120.650.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company "Endurance Real Estate Management Company S.A.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 105344,

here represented by Mr David BENHAMOU, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 120650, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 11th of October 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2267 of the 5th of December 2006,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 18th of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 439 of the 20th of February 2008;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

Third resolution

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "Endurance Real Estate Management Company S.A.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105344,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL FINANCE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120650, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2267 du 5 décembre 2006,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 20 février 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26785. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083786/94.

(110093782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

AÇOMONTA armatures pour béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 154.747.

Cession de parts sociales

Suite à la cessions de parts en date du 24 février 2011, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

AÇOMONTA-SOCIEDADE DE ARMADURAS SA	3.000 parts sociales
Ramos Rodrigues Antonio José	151 parts sociales
Carvalho Dos Santos Rodrigues Albino Manuel	49 parts sociales
TOTAL:	3.200 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011086483/14.

(110097495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.262.

Extrait des résolutions des associés du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Mahuta S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084920/24.

(110094486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Helsia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 47.606.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 30 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, et des sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l., établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société LUXOR AUDIT S.à.r.l., avec siège social au 22, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de V Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 30 juin 2011

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 30 juin 2011.

Pour HELSIA S.A.

Référence de publication: 2011089799/30.

(110101322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

MGP Quantum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.990.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Quantum S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084921/24.

(110094494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

MGP Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.254.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti

- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour MGP Roundabout S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011084922/24.

(110094495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

—
EXTRAIT

En date du 7 juin 2011, Monsieur John Fontaine, demeurant à Herengracht 436, 1017 BZ Amsterdam, Pays-Bas, né le 8 janvier 1954 à Amsterdam, a été nommé administrateur de la Société et ce pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Yves Prussen
- Kurt Nauer
- Rupert Brooks
- Swen Grundmann
- John Fontaine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011084932/19.

(110094516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

In the year two thousand eleven, on the eighth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET Sà r.l.", established and having its registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 120651,

here represented by Mr David BENHAMOU, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "ENDURANCE RESIDENTIAL ROSTOCK S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 124541, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on the 19th of January 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 719 of the 26th of April 2007,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 18th of December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 438 of the 20th of February 2008;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Capellen to L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, and to subsequently amend the first sentence of article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2. (First sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)."

Second resolution

Following the transfer of the registered office of the Sole Partner, it is decided to amend said address at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg as indicated here before.

Third resolution

The Partners decide to cancel the Articles 17 and 18 and to renumber the Articles of Incorporations from 1 to 21.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL ASSET S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120651,

ici représentée par Monsieur David BENHAMOU, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENDURANCE RESIDENTIAL ROSTOCK S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124541, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 26 avril 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 20 février 2008;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Capellen à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 comme suit:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier ladite adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg comme indiqué ci-avant.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer les articles 17 et 18 et de renuméroter les statuts de 1 à 21.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BENHAMOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26789. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083788/94.

(110094575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Chemgas Barging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 62.563.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour CHEMGAS BARGING SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086554/14.

(110098059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Omega Pharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.189.

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "OMEGA PHARMA N.V.", ayant son siège social à B-9810 Nazareth, Venecoweg, 26, numéro d'entreprise 0431.676.229,

détentriche de neuf cents (900) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Armand HAMLING, directeur de société, demeurant à Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mai 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "OMEGA PHARMA LUXEMBOURG S.à r.l." (numéro d'identité 2006 24 47 630), avec social à L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 122.189, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 418 du 21 mars 2007,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent mille euros (€ 1.100.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (€ 900.000,-) à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-), par l'émission de mille cent (1.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique décide de souscrire à la totalité des mille cent (1.100) parts sociales nouvelles et de les libérer par un paiement en espèces, de sorte que le montant d'un million cent mille euros (€ 1.100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, les deux mille (2.000) parts sociales représentatives du capital social de deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) appartiennent à la société "OMEGA PHARMA N.V.", préqualifiée.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de l'augmentation de capital susvisée, l'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two million euro (€ 2.000.000,-), represented by two thousand (2.000) shares with a par value of one thousand euro (€ 1.000,-) each."

b) version française:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de la société "SAM SABBE BVBA" comme membre du conseil de gestion de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau membre du conseil de gestion, la société anonyme "PROMEDENT", ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 21.735.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: HAMLING, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2198. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011088725/61.

(110098970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

B.O.A. Constructor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.160.

L'an deux mille onze, le quatorze juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B.O.A. Constructor S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B

numéro 156.160, constituée suivant acte reçu le 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2533 du 22 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Ajout d'un 3^{ème} alinéa à l'article 9.2. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Toute opération d'achat ou de vente de participation, ainsi que de mise en gage des actions détenues dans les participations devra être soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale.»

2. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le créancier gagiste PKB Privatbank AG a été informé et a donné son accord sur l'ordre du jour de la présente assemblée, ainsi qu'il résulte d'une lettre d'acceptation demeurée annexée aux présentes.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article 9.2. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Toute opération d'achat ou de vente de participation, ainsi que de mise en gage des actions détenues dans les participations devra être soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086523/48.

(110097637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

EP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 50.378.

L'an deux mil onze, le treize mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EP GROUP S.A.", avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié en date du 15 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 17 juin 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 148 du 18 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Karine ARROYO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à hauteur de 121.000.- EUR afin de porter le montant actuel de 641.000.- EUR à 520.000.- EUR par annulation de 4840 actions sans valeur nominale et remboursement aux actionnaires de 121.000.- EUR.
2. Modification afférente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital de la société à concurrence de cent vingt et un mille euros (121.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent quarante et un mille euros (641.000 EUR) à cinq cent vingt mille euros (520.000.- EUR) par annulation de quatre mille huit cent quarante (4.840) actions au prorata des droits de chaque actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rembourser, sous réserve de l'article 69 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, aux actionnaires le montant de cent vingt et un mille euros (121.000 EUR) correspondant au produit de la réduction de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 520.000.- (cinq cent vingt mille euros) représenté par 20.800 (vingt mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, K. ARROYO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083790/65.

(110094561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pomeas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 121.779.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société le 1^{er} juin 2011

Le 1^{er} juin 2011, l'actionnaire unique de la Société a décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 29 février 2012, les administrateurs de la Société, à savoir:

- M. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mme Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- M. Jean-Louis DELVAUX, résidant professionnellement au 11, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris.

2. élire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 29 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011084930/22.

(110094322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Real Impact, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 161.490.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

DELTA LOGIC S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 54357, ici représentée par son administrateur Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Real Impact, (ci-après la Société").

Art. 3. La Société a pour objet:

- la création, le commerce et installation de software, ainsi que le commerce et l'installation et matériels informatiques.
- la spécialisation dans le domaine de solutions d'Analytiques (collecte, analyse et utilisation de données) par le développement d'outils, leur implémentation et la formation d'utilisateurs.
- toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la détention et l'exploitations de marques, brevets, inventions et d'autres propriétés intellectuelles.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, DELTA LOGIC S.A., pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.
- 2.- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nico HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2011. Relation GRE/2011/2233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084754/123.

(110094952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 04 janvier 2010 les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur MISKULIN Mile de son poste de gérant avec effet immédiat
- Nomination de la société SELINE MANAGEMENT LIMITED au poste de gérant avec effet immédiat

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 04 janvier 2010 que les propriétaires du capital de la société est comme suit:

SELINE MANAGEMENT LIMITED, 122-126 Tooley Street 085078	
LONDON	5 parts
TELLO CORP, Edificio Arango-Orillac, PA - 54 Calle, Este	
PANAMA	95 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011085118/21.

(110094713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“GL&V Canada Inc.”, a company existing and formed under the laws of Canada having its registered office at 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, registered under the Canadian corporation number 4424981,

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 May 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “OVIVO LUXEMBOURG S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Luxembourg, 6C, rue Gabriel Lippmann (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the trade and companies register, Luxembourg under the number B 158.614, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 24th, 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 29 April 2011 (number 855, page 41013) (the “Mémorial C”), and whose bylaws have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of two million seven hundred and forty thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,740,400.00), so as to raise it from its present amount of eighteen thousand Canadian Dollars (CAD 18,000.-) to two million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,758,400.00) by the issue of two million seven hundred and forty thousand four hundred (2,740,400) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each such New Share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by GL&V Canada Inc., prenamed, for a global amount of two million seven hundred and forty thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,740,400.00), being the counter value of two million euros (EUR 2,000,000.00) using the exchange rate of EUR/CAD as of 12 May 2011 (the “Contribution in Kind”).

All the New Shares are subscribed by GL&V Canada Inc., prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The aggregate contribution of two million seven hundred and forty thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,740,400.00), being the counter value of two million euros (EUR 2,000,000.00), using the exchange rate of EUR/CAD as of 12 May 2011 in relation to the New Shares is entirely allocated to the Company’s share capital.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at two million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 2,758,400.00) represented by two million seven hundred and fifty-eight thousand four hundred (2,758,400) shares (the “Shares”), each having a par value of one Canadian dollar (CAD 1.00) and having such rights and obligations

as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- "GL&V Canada Inc.", une société constituée et régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, immatriculée auprès du registre des sociétés canadiennes sous le numéro 4424981,

ici représentée par Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 mai 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "OVIVO LUXEMBOURG S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippman, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.614, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 janvier 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 29 avril 2011 (numéro 855, page 41013) (le "Mémorial C") et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions sept cent quarante mille quatre cents Dollars Canadiens (CAD 2.740.400,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de dix-huit mille Dollars Canadiens (CAD 18.000.-) à deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents Dollars Canadiens (CAD 2.758.400,00) par l'émission de deux millions sept cent quarante mille quatre cents (2.740.400) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance détenue par GL&V Canada Inc., prénommée, d'un montant global de deux millions sept cent quarante mille quatre cent Dollars Canadiens (CAD 2.740.400,00), étant la contre-valeur de deux millions euros (EUR 2.000.000,00) au taux d'échange EUR/CAD en date du 12 mai 2011 (l'"Apport en Nature").

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est souscrit par GL&V Canada Inc., prénommée, et payé par l'Apport en Nature.

L'apport total de deux millions sept cent quarante mille quatre cent Dollars Canadiens (CAD 2.740.400,00), étant la contre-valeur de deux millions euros (EUR 2.000.000,00) au taux d'échange EUR/CAD en date du 12 mai 2011, est intégralement alloué au capital de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

" 5.1. Le capital social de la Société est de deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents Dollars Canadiens (CAD 2.758.400,00), représenté par deux millions sept cent cinquante-huit mille quatre cents (2.758.400) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6554. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011077927/112.

(110086543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Reposting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

Extrait sincère et conforme des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2011 à Bertrange.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Hanspeter Hoffmann, né le 20 mars 1932, demeurant à FL-9487 Gamprin, 196, Ruggelstrasse en tant qu'administrateur.

- Nomination de Madame Gisèle Bergaire, née le 13 juillet 1956, demeurante F-83520 Roquebrune sur Argens, 6 impasse du Pont de Pierres en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Reposting Services S.A.

Référence de publication: 2011084934/15.

(110094344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Voyages Albatros, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.595.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juin 2002

1. L'assemblée constate les démissions de leurs postes d'administrateurs de:

- Monsieur Paul BOFFERDING, docteur en droit, demeurant à Bascharage,
- Monsieur Eugène MEUNIER, Colonel honoraire, demeurant à Helmsange,
- Monsieur Lucien THIEL, journaliste, demeurant à Luxembourg.

2. L'assemblée nomme en remplacement:

- Monsieur Henri SALES, entrepreneur de transports en retraite, demeurant à L-4942 Bascharage, 5 rue de la Résistance,

- Madame Agnès SALES, administrateur, épouse de sieur Henri SALES, demeurant à L-4942 Bascharage, 5 rue de la Résistance,

- Monsieur Marc SALES, employé privé, demeurant à L-4941 Bascharage, 60 rue des Prés,

- Monsieur Jos SALES, employé privé, demeurant à L-4953 Bascharage, 16 Cité Bommelscheuer,

- Mademoiselle Danielle SALES, étudiante, demeurant à L-4942 Bascharage, 5 rue de la Résistance.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2002 devant se tenir en 2003.

3. L'assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., sise à Luxembourg, 5 Boulevard de la Foire.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2002 devant se tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011090051/26.

(110101151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Loyalty Partner Holdings S.A. (the "Company"), a public limited liability company, société anonyme, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on September 7, 2005, inscribed at the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B 110 640, published in the Mémorial C, number 39, page 1851, on January 6, 2006, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by a deed enacted on March 1, 2011, published in the Mémorial C, number 1263, of June 10, 2011 (the "Articles").

The meeting is presided by Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Claudia Pfister, lawyer, residing professionally in Luxembourg who is also appointed as scrutineer.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto and be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the Shares without par value, all entirely subscribed and fully paid up, representing one hundred percent (100%) of the capital of the Company, which is set at two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euros (EUR 2,071,856), are represented at this extraordinary general meeting. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To approve that a shareholder holding convertible preferred equity certificates issued by the Company ("CPECs") may not transfer (i) some or all of such CPECs unless it transfers the same proportion of Ordinary Shares or (ii) some or all of its Ordinary Shares unless it transfers the same proportion of CPECs held by it to the same transferee (the "Transfer Rules") and any transfer not in compliance with the Transfer Rules requires the prior written approval of the board of directors of the Company, which shall only be given with the prior unanimous vote of all shareholders of the Company in a general meeting.

2. To approve the amendment of article 7 of the articles of incorporation by introduction of two new clauses 7.3 and 7.4.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide as follows:

First resolution

It is decided that a shareholder holding convertible preferred equity certificates issued by the Company ("CPECs") may not transfer (i) some or all of such CPECs unless it transfers the same proportion of Ordinary Shares or (ii) some or all of its Ordinary Shares unless it transfers the same proportion of CPECs held by it to the same transferee (the "Transfer Rules") and any transfer not in compliance with the Transfer Rules requires the prior written approval of the board of directors of the Company, which shall only be given with the prior unanimous vote of all shareholders of the Company in a general meeting.

Second resolution

It is decided, as a consequence of the foregoing resolution, to amend article 7 of the Articles by introduction of two new clauses 7.3 and 7.4 to read as follows:

"**7.3.** A shareholder (a "Holder") that holds convertible preferred equity certificates issued by the Company ("CPECs") may not transfer some or all of its CPECs unless, concurrent with such transfer, it transfers the same proportion of Ordinary Shares held by it in the Company to the same transferee. If a Holder transfers any portion of its Ordinary Shares in the Company, such Holder shall transfer, to the same transferee, the same proportion of the CPECs owned by it (the "Transfer Rules")."

7.4. A transfer by a Holder not being in accordance with the Transfer Rules requires the prior written consent by the board of directors of the Company and the prior unanimous vote of all shareholders of the Company in a general meeting. Any transfer by a Holder not being in accordance with clause 7.3 or this clause 7.4 shall not be valid, binding and enforceable. Any restructuring which would not result in a change in the proportion of the Company's Ordinary Shares held by any Holder shall not be considered a transfer of Ordinary Shares falling under the Transfer Rules."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1,300..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Loyalty Partner Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 39, page 1851, le 6 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 110 640, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, numéro 1263 du 10 juin 2011 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Philipp Mössner, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Claudia Pfister, juriste, résidante professionnellement à Luxembourg qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président requiert le notaire de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparantes et le notaire, restent jointes au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les Actions sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital de la Société, qui est fixé à deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros (EUR 2.071.856), sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée, et renoncent aux conditions et formalités de convocation. En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du fait qu'un actionnaire détenant des certificats de titres participatifs privilégiés convertibles émis par la Société («CPECs») ne peut transférer (i) une partie ou la totalité de ces CPECs, à moins qu'il transfère la même proportion d'Actions Ordinaires ou (ii) une partie ou la totalité de ses Actions Ordinaires, à moins qu'il ne transfère la même proportion de CPECs qu'il détient, au même cessionnaire (les «Règles de Transfert») et tout transfert ne respectant pas les Règles de Transfert nécessite l'approbation écrite préalable du conseil d'administration de la Société, laquelle sera uniquement octroyée avec le vote unanime préalable de tous les actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale.

2. Approbation de la modification de l'article 7 des statuts par l'introduction de deux nouvelles clauses 7.3 et 7.4.

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé qu'un actionnaire détenant des certificats de titres participatifs privilégiés convertibles émis par la Société («CPECs») ne peut transférer (i) une partie ou la totalité de ces CPECs, à moins qu'il transfère la même proportion d'Actions Ordinaires ou (ii) une partie ou la totalité de ses Actions Ordinaires, à moins qu'il ne transfère la même proportion de CPECs qu'il détient, au même cessionnaire (les «Règles de Transfert») et tout transfert ne respectant pas les Règles de Transfert nécessite l'approbation écrite préalable du conseil d'administration de la Société, laquelle sera uniquement octroyée avec le vote unanime préalable de tous les actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale.

Seconde résolution

Il est décidé, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 7 des Statuts par l'introduction de deux nouvelles clauses 7.3 et 7.4. qui se liront comme suit:

« **7.3.** Un actionnaire (un «Détenteur») qui détient des certificats de titres participatifs privilégiés convertibles émis par la Société («CPECs») ne peut transférer une partie ou la totalité de ces CPECs, à moins que, concomitamment à ce transfert, il transfère la même proportion d'Actions Ordinaires qu'il détient dans la Société, au même cessionnaire. Si un Détenteur transfère une partie de ses Actions Ordinaires dans la Société, ce Détenteur transférera la même proportion de CPECs qu'il possède (les «Règles de Transfert»).

7.4. Un transfert par un Détenteur not accompli conformément aux Règles de Transfert nécessite l'approbation écrite préalable du conseil d'administration de la Société et le vote unanime préalable de tous les actionnaires de la Société lors d'une assemblée générale. Tout transfert par un Détenteur non accompli conformément à la clause 7.3 ou à cette clause 7.4 ne sera pas valide, contraignant ou exécutoire. Toute restructuration qui n'aurait pas pour effet un changement dans la proportion des Actions Ordinaires de la Société détenues par quelque Détenteur que ce soit ne sera pas considérée comme un transfert d'Actions Ordinaires tombant sous les Règles de Transfert.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. MÖSSNER, C. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25969. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083922/135.

(110093561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.909.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Signina Capital (la "Société") tenue le 15 juin 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Messieurs Martin Kloeck (demeurant professionnellement 40, Lavaterstrasse, CH - 8002, Zürich, Suisse) et Malcom Paterson (demeurant professionnellement 40, Lavaterstrasse, CH - 8002, Zürich, Suisse) et Madame Hanna Esmee Duer (demeurant professionnellement 19, Rue de Bitburg, L-1273, Luxembourg, Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le compte de Signina Capital

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011084939/22.

(110094289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.926.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third of May.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the participants of the corporation "CONSTRUCTION INVESTMENTS S.à r.l." having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, dated June 28, 2002, published in the Mémorial C, number 1291 of 6 September, 2002 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87926. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the notary Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on October 5, 2005 published in the Mémorial C, number 244 of February 3, 2006.

The meeting is opened by Mr. José Gomis CAÑETE, manager, residing in Spain, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mr. Luis Delso HERAS, manager, residing in Spain.

The meeting elects as scrutineer Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following.

1. Reduction of the corporate capital by an amount of one million four hundred and sixty-four thousand seven Euro and fifty Cent (EUR.- 1,464,007.50) so as to bring it down from its actual amount of forty-one million eight hundred and forty-nine thousand five hundred and seven Euro and forty Cent (EUR.- 41,849,507.40) to forty million three hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR.- 40,385,499.90) by cancellation of the eighteen thousand four hundred and fifty (18,450) parts with a par value of seventy nine Euro and thirty-five Cent (EUR.- 79.35) each held by the company.

2. Granting of the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.

3. Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the capital reduction.

II.- There has been established an attendance list, showing the participants present and represented and the number of their parts, which, after being signed by the participants or their proxies and by the members of the bureau will be registered with this deed.

III. - It appears from the attendance list, that all the five hundred and eight thousand nine hundred and fifty-four (508,954) parts having a voting right are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to reduce the corporate capital by an amount of one million four hundred and sixty-four thousand seven Euro and fifty Cent (EUR.- 1,464,007.50) so as to bring it down from its actual amount of forty-one million eight hundred and forty-nine thousand five hundred and seven Euro and forty Cent (EUR.- 41,849,507.40) to forty million three hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR.- 40,385,499.90) by cancellation of the eighteen thousand four hundred and fifty (18,450) parts with a par value of seventy nine Euro and thirty-five Cent (EUR.- 79.35) each held by the company.

Second resolution

The meeting decides to grant the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital reduction.

Third resolution

So as to reflect the above resolutions, the meeting decides to amend Article 7 of the articles of association to be worded as follows:

"The corporate capital is set at forty million three hundred and eighty-five thousand four hundred and ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR.- 40,385,499.90) divided into five hundred and eight thousand nine hundred and fifty-four (508,954) parts having a nominal value of seventy-nine Euro and thirty-five Cent (EUR.- 79.35) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch -sur-Alzette,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «CONSTRUCTION INVESTMENTS S. à r.l.», avec siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Numéro 1291 du 6 septembre 2002, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87926. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 244 du 3 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr. José Gomis CANETE, gérant, demeurant en Espagne, qui désigne comme secrétaire Mr. Luis Delso HERAS, gérant, demeurant en Espagne .

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant d'un million quatre cent soixante-quatre mille sept Euros et cinquante Cents (1.464.007,50.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante et un millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent sept Euros et quarante Cents (41.849.507,40.- EUR) à quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents (40,385,499.90. €) par annulation des dix-huit mille quatre cent cinquante (18.450) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf Euros et trente-cinq Cents (79,35.- EUR) chacune détenues par la société.

2. Décision d'accorder les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance afin de réaliser la réduction de capital ci-avant mentionnée.

3. Modification de l'article 7 des statuts afin de refléter la réduction de capital.

II.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cent huit mille neuf cent cinquante-quatre (508,954) parts sociales ayant un droit de vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant d'un million quatre cent soixante-quatre mille sept Euros et cinquante Cents (1.464.007,50.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent sept Euros et quarante Cents (41.849.507,40.-EUR) à quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents (40.385.499.90.- EUR) par une réduction de dix-huit mille quatre cent cinquante (18.450) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf Euros trente-cinq Cents (79,35 euros) détenues par la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance afin de réaliser la réduction de capital mentionnée ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Le capital social est fixé à quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents (40.385.499,90.-EUR) représenté par cinq cent huit mille neuf cent cinquante-quatre (508.954) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf Euros et trente-cinq Cents (79,35.- EUR) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite du présente acte sont estimés à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CAÑETE, HERAS, LEMOINE, KESSELER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: EAC/2011/6961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011082198/124.

(110091792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Serimnir S.A., Société Anonyme,
(anc. Darquin Investissement S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.998.

L'an deux mil onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARQUIN INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 9 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sidney BOUVIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20 Boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20 Boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas CLEMENT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20 Boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination en «SERIMNIR S.A.»
2. Modification conséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 1 des statuts.
3. Conversion des actuelles trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.
4. Augmentation du capital social de la société d'un montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.720.357.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) au montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.751.357.- EUR) par l'émission de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT (2.720.357.-) nouvelles actions de UN EURO (1.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.
5. Souscription de cette augmentation de capital par l'actionnaire unique actuel.
6. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «SERIMNIR S.A.» et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société sous la dénomination de SERIMNIR S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir les actuelles trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, et de les attribuer au seul actionnaire actuel de la société à savoir SERIMNIR FUND SICAV – SIF, une société ayant son siège social à 20 Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-137 142.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.720.357.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) au montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.751.357.- EUR) par l'émission de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT (2.720.357.-) nouvelles actions de UN EURO (1.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes SERIMNIR FUND SICAV – SIF, une société ayant son siège social à 20 Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-137 142,

ici représentée par Monsieur Nicolas CLEMENT prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mai 2011,

laquelle déclare souscrire à la totalité des DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT (2.720.357.-) nouvelles actions et les libérer intégralement par contribution en espèces de ce montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.720.357.- EUR).

Le montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.720.357.- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS (2.751.357.- EUR) représenté par DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT (2.751.357.-) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOUVIER, A. GRACA, N. CLEMENT, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24995. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086606/96.

(110097191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

ODDO ET CIE, une société en commandite par actions de droit français, ayant son siège social au 12, Boulevard de la Madeleine 75009 Paris, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 652 027 348 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Marc LENAERS, juriste, résidant professionnellement à L-2673 Luxembourg, 8 rue Sainte-Zithe,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois Oddo Services Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social au 8 rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158637, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX en date du 12 janvier 2011 (ci-après «la Société»).

Le comparant, ainsi représenté, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») relatif à l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, de fournir au profit d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des prestations de sous-traitance et d'externalisation de services administratifs, de back-office, et informatique.

A ce titre la Société pourra spécialement agir en tant que:

1. agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité de fournir au profit d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger tous les services autorisés par la loi dans ce cadre;

2. agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité assurer la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelles des établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

3. opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

4. opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de

communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés.»;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 370.000,-) par l'émission de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE (339.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, qui seront souscrites par l'Actionnaire Unique pour un montant de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-) et libérées par un apport en numéraire de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-);

3) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 370.000,-) divisé en TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE (370.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.»;

4) Modification de l'article 18, alinéa 1^{er}, des Statuts relatif à la délégation de pouvoir afin de lui donner la teneur suivante:

«La gestion journalière de la Société, de même que la représentation relative à cette gestion, peut être confiée à deux ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs ou autres agents, étant précisé que cette délégation devra être faite au profit d'au moins deux personnes agissant conjointement.»;

5) Modification de l'article 19 des Statuts relatif à la surveillance de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Surveillance.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé est désigné par le Conseil d'Administration.»

6) Transfert du siège social de la Société, actuellement situé au 8, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, afin de le transférer au 4 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

7) Révocation du mandat du commissaire aux comptes de la Société; et

8) Divers.

Résolutions

Après examen et délibération sur chacun des points à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts relatif à l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger, de fournir au profit d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, des prestations de sous-traitance et d'externalisation de services administratifs, de back-office, et informatique.

A ce titre la Société pourra spécialement agir en tant que:

1. agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité de fournir au profit d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger tous les services autorisés par la loi dans ce cadre;

2. agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en cette qualité assurer la fourniture de services d'administration inhérents à l'activité professionnelles des établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger;

3. opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques des établissements susvisés;

4. opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et en cette qualité, être en charge du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre ainsi que le traitement informatique et le transfert des données stockées dans le dispositif informatique d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, établissements de paiement, organismes de placement collectif ou fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance, de droit luxembourgeois ou de droit étranger, ainsi que la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux des établissements susvisés.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 370.000,-) par l'émission de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE (339.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont souscrites en totalité par l'Actionnaire Unique pour un montant de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-) et libérées par un apport en numéraire de TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (EUR 339.000,-).

Les preuves de l'existence et de la valeur de cet apport en numéraire ont été fournies au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Le montant total de cet apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société, sans prime d'émission.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1^{er}, des Statuts relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (EUR 370.000,-) divisé en TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE (370.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 18, alinéa 1^{er}, des Statuts relatif à la délégation de pouvoir afin de lui donner la teneur suivante:

«La gestion journalière de la Société, de même que la représentation relative à cette gestion, peut être confiée à deux ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs ou autres agents, étant précisé que cette délégation devra être faite au profit d'au moins deux personnes agissant conjointement.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts relatif à la surveillance de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Surveillance.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé est désigné par le Conseil d'Administration.»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé au 8, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg, afin de le transférer au 4 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes à dater du jour de la prise d'effet de la nomination du réviseur agréé de la Société par le conseil d'administration de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 2.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, états et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LENAERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25224. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077919/160.

(110086593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085868/11.

(110095711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Univest III (la "Société") tenue le 19 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Martin Sanders (demeurant professionnellement Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) et Madame Elisabeth Stute (demeurant professionnellement au 1 Strandkai, 20457 Hambourg, Allemagne) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

2. L'Assemblée a également élu Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London EC4Y ODY, Royaume-Uni) dans sa fonction d'Administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011084981/24.

(110094293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Free Lands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.160.

Je soussignée, Madame Sabine Nisslé, veuve Helbling, administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois FREE LANDS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85 160, a transféré son domicile de rue Beaumont F-24440 Le Moulin de Joannes au 104 A rue des Pommiers L-2343 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086650/14.

(110098160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.
